



# Notice d'information relative au traitement des données personnelles pour la gestion des alertes professionnelles par Lilly France

La protection de vos données personnelles est importante pour nous. La présente Notice d'information a pour objectif de porter à votre connaissance les données personnelles que Lilly France ("Lilly" ou "nous") et/ou d'autres entités ou personnes travaillant pour le compte de, ou en partenariat avec Lilly mais qui ne sont pas des employés Lilly (« Tiers ») pourraient traiter (par exemple collecter, enregistrer, organiser, structurer, stocker, adapter ou modifier, récupérer, consulter, utiliser, divulguer par transmission, diffuser ou mettre à disposition d'une autre manière, aligner ou combiner, restreindre, effacer ou détruire), comment nous les protégeons ainsi que vos droits et vos choix concernant vos données personnelles.

La présente notice s'applique aux « personnes potentiellement impliquées » (le lanceur d'alerte, les personnes qui font l'objet d'une alerte ainsi que les personnes impliquées dans la collecte ou le traitement de l'alerte notamment les personnes interrogées dans le cadre d'opérations de vérification) dans le processus d'alerte Lilly France visé par la loi Sapin II modifiée par la loi n°2022-2017 du 21 février 2022. Le « Dispositif d'alertes professionnelles Lilly France » est disponible en externe sur [www.lilly.fr](http://www.lilly.fr) et en interne dans Lillynow avec la procédure « Parler franchement, absence de représailles ».

Au regard de la loi Sapin II, les lanceurs d'alerte peuvent être :

- des membres du personnel, ainsi que les anciens salariés et candidats à un emploi au sein de l'entreprise ;
- des actionnaires, associés et autres titulaires de droits de vote au sein de l'assemblée générale ;
- des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- des collaborateurs extérieurs et occasionnels ;
- des membre du personnel et du conseil d'administration des tiers qui reçoivent un paiement de Lilly ainsi que leurs sous-traitants.

## Données personnelles que nous collectons et comment nous les utilisons

Nous pouvons collecter les données personnelles suivantes pour nos finalités :

- l'alerte (les faits signalés) ;
- l'identité, les fonctions et coordonnées de : l'émetteur de l'alerte ; les personnes faisant l'objet de l'alerte ; les personnes intervenant, consultées ou entendues dans le recueil ou dans le traitement de l'alerte ; les facilitateurs et personnes en lien avec l'émetteur de l'alerte ;
- les éléments recueillis dans le cadre de la vérification des faits signalés ;
- les comptes rendus des opérations de vérification ;
- les suites données à l'alerte

Des données sensibles pourront être traités uniquement si elles sont strictement nécessaires pour la gestion de l'alerte et dans la mesure où la mise en place du dispositif d'alerte répond à un intérêt public important au sens de l'article 9.2.g du RGPD ou encore est nécessaire, le cas échéant, à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice au sens de l'article 9.2.f.

D'autre part, les données collectées et traitées dans le cadre du dispositif d'alerte peuvent également comprendre des données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté concernant des personnes physiques. De telles données ne pourront être collectées et traitées que dans des conditions définies à l'article 10 du RGPD et à l'article 46 de la Loi Informatique et Libertés.



# Notice d'information relative au traitement des données personnelles pour la gestion des alertes professionnelles par Lilly France

Nous collectons des données personnelles via :

- Les différents canaux d'alerte décrits dans le « dispositif d'alertes professionnelles Lilly France » disponible sur [ww.lilly.fr](http://ww.lilly.fr) qui comprennent :
  - Les référents Lilly : Directeurs et responsables Ethique et compliance, ressources humaines, légal
  - La Hotline Ethique et Compliance Globale gérée par un tiers
- Le lanceur d'alerte
- Les personnes impliquées dans l'enquête

Lilly, et/ou des « Tiers », peuvent traiter des données conformément à la loi Sapin II imposant la mise en place d'un dispositif d'alertes professionnelles pour les finalités suivantes :

- Recueillir et traiter les alertes ou signalements visant à signaler un manquement à une règle spécifique ;
- Effectuer les vérifications, enquêtes et analyses nécessaires ;
- Définir les suites à donner au signalement ;
- Assurer la protection des différentes parties prenantes (auteurs des signalements, facilitateurs, personnes mentionnées ou visées dans l'alerte) contre le risque de représailles ;
- Permettre de constater, exercer et défendre ses droits en justice ;
- Réaliser des audits internes ou externes de ses processus de conformité.

Nous pouvons partager vos données personnelles, en conformité avec la loi applicable, uniquement avec les personnes habilitées au titre de leurs missions ou de leurs fonctions dans la stricte limite de leurs attributions respectives et de l'accomplissement de ces missions et fonctions. Il peut s'agir par exemple :

- des personnes habilitées en interne à gérer les alertes professionnelles au sein du département des ressources humaines, E&C et légal.
- du référent ou prestataire de service chargé de recueillir les alertes.
- de l'avocat/ du conseil chargé d'assister Lilly France;
- d'une autre entité appartenant au même groupe.

Les éléments de nature à identifier le lanceur d'alerte ou toutes personnes impliquées par l'alerte ne peuvent être divulgués à l'extérieur de Lilly France qu'avec le consentement de celui-ci, la seule exception admise à cet égard étant la communication à l'autorité judiciaire, et ce uniquement « dans le cas où les personnes chargées du recueil ou du traitement des signalements sont tenues de dénoncer les faits à celle-ci » (cf. l'article 9.I, alinéa 2 de la loi Sapin 2 modifiée).

## Raisons pour lesquelles nous partageons vos données personnelles

Nous pouvons partager vos données personnelles avec les destinataires listés ci-dessus à des fins compatibles avec celles identifiées dans la présente notice. Ces tiers ont accepté de protéger cette information et de la traiter selon nos exigences (s'ils agissent en notre nom) ou comme l'exige la loi.

Nous pouvons être également tenu de divulguer vos données personnelles en réponse à des demandes légitimes des autorités publiques, incluant la sécurité nationale ou pour répondre à des exigences imposées par la loi ou la réglementation.



# Notice d'information relative au traitement des données personnelles pour la gestion des alertes professionnelles par Lilly France

## Où nous transférons et traitons des données personnelles

Vos données personnelles peuvent être transférées et traitées par et entre Eli Lilly and Company, ses filiales, les entreprises dont Eli Lilly est l'unique actionnaire et des tiers dans le monde entier. Lors du transfert de données personnelles à travers les frontières, Lilly utilise des mécanismes de transfert appropriés, le cas échéant (qui peuvent inclure le consentement, des clauses contractuelles types, des décisions d'adéquation existantes, des accords de transfert de données intra-entreprise, etc.). Si vous souhaitez en savoir plus sur les fondements légaux des transferts transfrontaliers de vos données personnelles, veuillez nous contacter à l'adresse [privacy@lilly.com](mailto:privacy@lilly.com) ou consulter le site <https://privacynotice.lilly.com>.

Nous pouvons également fournir vos données personnelles à un tiers dans le cadre d'une fusion, d'une vente, d'une cession, d'un dessaisissement ou de tout autre moyen de transfert de l'entreprise, auquel cas les données personnelles peuvent être partagées avec le tiers, vendues, transférées, louées, concédées sous licence ou autrement dans le cadre de la transaction envisagée. Nous demanderons à ce tiers d'accepter de traiter les données personnelles conformément à la présente notice.

## Combien de temps nous conservons vos données personnelles

Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire pour nous permettre de remplir nos objectifs professionnels de façon légitime et légale, conformément à notre politique en matière de conservation de documents et aux lois et réglementations applicables.

Après la prise de la décision définitive sur les suites à donner à l'alerte, les données seront conservées de façon strictement confidentielle le temps strictement proportionné à leur traitement et à la protection de leurs auteurs, des personnes qu'ils visent et des tiers qu'ils mentionnent, en tenant compte des délais d'éventuelles enquêtes complémentaires ».

Lorsqu'une procédure disciplinaire ou contentieuse est engagée à l'encontre d'une personne mise en cause ou de l'auteur d'une alerte abusive, les données relatives à l'alerte peuvent être conservées par l'organisation chargée de la gestion des alertes jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision intervenue.

Les données seront conservées plus longtemps, de façon strictement confidentielle, si Lilly France en a l'obligation légale (par exemple, pour répondre à des obligations comptables, sociales ou fiscales), ou à des fins probatoires dans l'optique d'un contrôle ou d'un contentieux éventuel, ou encore à des fins de réalisation des audits de qualité des processus de traitement des signalements

## Comment nous sécurisons vos données personnelles

Nous mettons en place des mesures de protection physiques, électroniques, et des procédures de sauvegardes pour protéger les données personnelles que vous nous avez confiées. Nous limitons l'accès à vos données personnelles aux employés autorisés, et aux tiers qui ont besoin d'y accéder pour réaliser les activités décrites dans la présente notice d'information. Bien que nous nous efforcions d'assurer une sécurité raisonnable des données personnelles que nous traitons et que nous conservons, aucun système de sécurité ne peut prévenir toute faille potentielle de la sécurité.

## Vos droits et choix

Après vérification de votre identité, et comme applicable par le droit, vous avez le droit :



# Notice d'information relative au traitement des données personnelles pour la gestion des alertes professionnelles par Lilly France

- De demander:
  - Des informations sur la façon dont nous utilisons vos données personnelles et avec qui nous les partageons ;
  - A consulter et obtenir une copie des données personnelles que nous avons vous concernant ;
  - Que nous corrigeons, supprimions/détruisions et/ou limitions le traitement de vos données personnelles ;
  - une copie des clauses contractuelles types (SCC) et des annexes encadrant le transfert de données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen, de la Suisse et du Royaume-Uni conformément aux clause contractuelles types.
- De définir vos directives relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès.

Il peut y avoir des exceptions qui s'appliquent à votre demande. Pour exercer vos droits, vous ou une personne que vous avez autorisée à vous représenter pouvez soumettre une demande à :

- Interne : <https://lillyhr.i-sight.com/generalhr/new>;
- Externe : <https://lillyhr.i-sight.com/external/vendorrequest>
- [datarights@lilly.com](mailto:datarights@lilly.com)

Vous ne serez pas discriminé pour l'exercice de l'un de vos droits.

## Comment nous contacter

Si vous avez d'éventuelles questions au sujet de la présente Notice d'information, vous pouvez nous contacter à :

Lilly France  
Département des Ressources Humaines  
24 Boulevard Vital Bouhot  
CS 50004  
92521 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : 01 55 49 34 34

Pour plus d'information sur la politique de confidentialité de Lilly, veuillez consulter la déclaration de confidentialité Lilly à <https://www.lilly.com/fr/gestion-donnees-personnelles>.

## Comment faire une réclamation

Si vous souhaitez faire une réclamation sur la façon dont nous traitons vos données personnelles, nous vous invitons à prendre contact avec le Global Privacy Office et Data Protection Officer à l'adresse à [privacy@lilly.com](mailto:privacy@lilly.com)] qui examinera votre demande.

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse qui vous est donnée ou si vous estimez que le traitement de vos données personnelles n'est pas fait conformément à la législation, vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la CNIL.



# Notice d'information relative au traitement des données personnelles pour la gestion des alertes professionnelles par Lilly France

## Modifications de nos pratiques en matière de confidentialité

Nous pouvons mettre à jour cette notice d'information. Nous traiterons toujours vos données personnelles conformément à la notice d'information en vigueur au moment où elles ont été recueillies, à moins que nous ne vous fournissions la nouvelle notice d'information. Pour obtenir la dernière version de cette notice, contactez-nous par l'une des méthodes listées dans la section « Comment nous contacter ».

Date de mise à jour : 1<sup>er</sup> avril 2024

PP-MG-FR-1509 – Avril 2024